

Introduction

Le Programme Interreg Euro-MED est un programme de coopération territoriale européenne du niveau transnational. Son objectif général est contenu à la fois dans le mot « coopération » ainsi que dans les trois adjectifs qui la définissent par règlement : territoriale, européenne, transnationale.

Pour la première fois après deux périodes de programmation précédentes, le Programme Interreg EURO-MED intègre également la zone côtière bulgare de la mer Noire. Un élargissement plus substantiel a été approuvé dans cette période de programmation : deux nouveaux pays (la Bulgarie et la République de Macédoine du Nord), ainsi que trois nouvelles régions espagnoles (Castilla la Mancha, Extremadura et Madrid) sont ajoutés à la zone éligible. Désormais, la zone géographique éligible s'étend sur environ 25% de la superficie de l'Union européenne et représente plus de 140 millions de personnes.



Carte fournie par la DG Regio

Enjeux

Dans l'ensemble, la région méditerranéenne affiche des performances inférieures à la moyenne de l'UE en termes de PIB par habitant, d'emploi ou d'innovation. Les potentiels d'innovation et de développement sont importants avec l'existence de clusters d'entreprises et de laboratoires de recherche axés sur la croissance verte et bleue (services environnementaux, biotechnologies, tourisme durable, gestion des ressources naturelles, de l'énergie propre, sciences de la mer, pêche...). Ces clusters sont toutefois principalement nationaux et des progrès peuvent être réalisés en favorisant les interactions à l'échelle transnationale.

Pour la période de 2021-2027, la Commission a fixé un objectif plus ambitieux pour l'intégration des questions climatiques dans tous les programmes de l'UE. L'objectif global de la commission est de **consacrer 25 % des dépenses de l'UE aux objectifs climatiques. Ainsi, l'environnement est le thème principal du Programme Interreg Euro-MED**, assurant une continuité avec les axes 2 (économie à faible émission de carbone) et 3 (protection de l'environnement) du Programme Interreg MED de la période 14/20.

Alors que la pandémie mondiale et le confinement généralisé ont sans aucun doute eu un impact positif sur l'état de l'environnement, les conséquences économiques sont sans précédent. Bien que la crise ne soit pas structurelle, elle nécessitera un soutien intensif pour une reprise économique rapide, et plus particulièrement pour les secteurs fortement touchés comme le tourisme et les industries culturelles et créatives (ICC).

Missions opérationnelles

Suite aux enjeux cités, le principal but du Programme consiste à contribuer à la transition vers une société climatiquement neutre et résiliente: lutter contre l'impact des changements globaux sur les ressources méditerranéennes, tout en assurant une croissance durable et le bien-être de ses citoyens. Une approche stratégique autour de quatre missions opérationnelles est adoptée.

MISSION 1 : RENFORCER L'ÉCONOMIE DURABLE INNOVANTE

Pour combattre la crise économique post-Covid, il est nécessaire de trouver des solutions innovantes qui remodelent les économies linéaires et ouvrent la voie à des modèles circulaires et à une société durable. La recherche et l'innovation sont essentielles pour gérer les ressources naturelles en apportant les solutions technologiques, de manière durable, en particulier dans le contexte actuel de pression environnementale accrue et de réduction de la biodiversité.

Il s'agit d'une mission transversale, visant à soutenir des actions qui pourraient aider à la transition vers une économie plus verte, à l'atténuation des effets du changement climatique, à la mise en place d'une économie partagée et à l'amélioration des espaces de vie.

MISSION 2 : PROTÉGER, RESTAURER ET VALORISER L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET NOTRE PATRIMOINE

Cette mission a pour but principal d'atteindre les objectifs environnementaux prévus par l'UE et inclus dans le Pacte vert de l'UE. Dans cette perspective, l'objectif de la mission est de continuer à lutter contre la réduction de la biodiversité tout en renforçant les actions d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique. Le Programme entend donner une continuité au travail effectué au cours de la période de programmation précédente, en soutenant des actions transnationales visant à développer des cadres de gouvernance efficaces et à assurer la durabilité de la gestion des ressources naturelles.

Avec les autres missions, elle vise à contribuer davantage à la promotion d'un modèle de société plus sain sur le plan environnemental et plus viable sur le plan économique via la protection, la restauration et la valorisation de l'héritage culturel et naturel.

MISSION 3 : PROMOUVOIR DES BASSINS DE VIE VERTS

Le développement et la gestion durables des bassins de vie sont essentiels à la qualité de vie des populations méditerranéennes. En particulier, il est urgent d'agir sur les impacts négatifs des activités urbaines qui sont dangereuses pour la santé humaine et l'environnement, en termes de pollution de l'air, de consommation d'énergie, de mobilité, de (dés)connectivité, etc. À l'inverse, comme on l'a vu ces dernières années, nos bassins de vie sont très vulnérables aux effets du changement climatique, car ils sont confrontés à des événements de plus en plus extrêmes.

Le soutien aux bassins de vie verts est complémentaire aux autres missions du Programme car elle aborde de manière intégrée le défi de la transition énergétique et le développement des bassins de vie verts.



MISSION 4 : AMÉLIORER LE TOURISME DURABLE

Le secteur du Tourisme a toujours été une priorité pour l'espace MED. A cause des lourds impacts de la pandémie sur le secteur, il y a un besoin urgent de soutenir sa relance ainsi que son développement durable. La crise de COVID-19 représente non seulement un défi majeur mais aussi l'occasion de soutenir un changement permanent et durable des pratiques touristiques.

Compte tenu de la nature transnationale du Programme, celui-ci sera abordé de manière transversale afin de permettre aux régions MED d'améliorer la qualité environnementale, sociale et économique. Cette mission vient compléter les autres missions du Programme en remettant l'enjeu central de l'économie MED, le tourisme, dans le coeur de la transition vers une société climatiquement neutre et résiliente

Priorités

Priorité 1 : Une Méditerranée plus intelligente

Cette priorité vise à renforcer l'engagement sociétal et à accroître la capacité d'innovation des autorités publiques et des entités privées afin de mettre en œuvre des solutions pour une économie durable et plus verte en Méditerranée en consolidant un écosystème d'innovation compétitif. L'objectif est de consolider un écosystème d'innovation compétitif avec l'engagement des parties prenantes de la quadruple hélice.

Exemple des types d'actions éligibles dans cette priorité

- Développer la chaîne de valeur et coopération au sein des clusters transnationaux et promotion de coalitions transnationales (collaborations public-privé), internationalisation et extraversion des PME.
- Appliquer des pratiques, d'outils de gestion du changement et de solutions innovantes en matière de développement durable des entreprises pour les PME.
- Accélérer l'innovation et le transfert de technologies (notamment : économie bleue et verte, agriculture, production alimentaire, pêche et aquaculture, changement climatique, industries créatives et culturelles, ressources renouvelables, fabrication intelligente, transport, biodiversité, santé et technologies numériques futures).
- Promouvoir des innovations respectueuses du climat, de processus industriels efficaces, de nouveaux modèles d'entrepreneuriat orientés vers la création de valeur partagée et de l'esprit d'entreprise dans les nouveaux secteurs et ceux en transition.
- Changer les pratiques touristiques en promouvant les solutions existantes et nouvelles d'une manière innovante : le tourisme intelligent, la gestion des flux touristiques.

- Coopérer et coordonner des organismes institutionnels, des organismes de recherche, des entreprises et de la société civile pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des stratégies de spécialisation intelligente pour le développement durable (par exemple, économie bleue et verte, industrie manufacturière, ressources renouvelables, transport, tourisme, industries culturelles et créatives, biodiversité), développement des compétences pour une spécialisation intelligente (par exemple, santé, technologies numériques futures.)
- Renforcer les politiques d'innovation transformatives.

Priorité 2 : Une Méditerranée plus verte

Cette priorité vise à fournir un environnement plus vert pour la zone MED, en soutenant une transition vers une économie circulaire et une transition énergétique, en promouvant des bassins de vie plus verts, en améliorant la gestion des ressources naturelles et en prévenant et en atténuant les risques.

Ceci se réalisera au travers de trois objectifs spécifiques : soutenir la transition vers une économie circulaire, prévenir et atténuer les risques ainsi que soutenir la transition énergétique et les bassins de vie plus verts, et enfin améliorer la gestion des ressources naturelles.

Exemple des types d'actions éligibles dans cette priorité

En ce qui concerne la transition vers l'économie circulaire

- Soutenir et promouvoir la circularité et la durabilité des produits et des systèmes de production dans des secteurs tels que l'agriculture, l'alimentation et la pêche, la santé et l'industrie manufacturière.
- Soutenir les pratiques durables de réduction, de prévention et de transformation des déchets, notamment les actions contre la production de déchets et la transformation des déchets en ressource.
- Soutenir les initiatives portant sur le lien entre l'eau, l'énergie et l'alimentation.
- Soutenir les autorités publiques dans l'élaboration et l'adoption de stratégies visant à promouvoir la sensibilisation des consommateurs, ainsi que les secteurs du tourisme et des industries créatives et culturelles dans leurs transition vers l'économie circulaire.

En ce qui concerne la prévention, l'atténuation des risques et la transition énergétique et les bassins de vie plus verts

- Prévenir et atténuer les risques naturels et environnementaux, comme la lutte contre l'érosion côtière et l'élévation du niveau de la mer, la protection des forêts et l'atténuation des incendies de forêt, l'élaboration de plans de gestion de la sécheresse et les autres phénomènes climatiques extrêmes.
- Prévenir et atténuer les risques liés à l'activité humaine, comme l'amélioration des systèmes de surveillance et de gouvernance axé sur l'adaptation au changement climatique, promouvoir

l'engagement et la sensibilisation des consommateurs, développer et adopter des stratégies et des pratiques pour réduire l'impact du tourisme en utilisant les technologies émergentes.

- Sensibiliser et promouvoir la culture environnementale, centrée sur la modification des comportements en matière d'utilisation des ressources naturelles comme la création d'une culture de l'économie d'eau au sein de la population et au sein des acteurs clés impliqués dans le tourisme.
- Mobiliser des fonds pour mettre en place des plans et des solutions pour l'adaptation au changement climatique, la résilience et la transition énergétique dans une manière juste et équitable.
- Soutenir le déploiement des énergies alternatives et réduire l'empreinte de carbone dans la vie quotidienne comme promouvoir la rénovation augmentant l'efficacité énergétique des bâtiments ou la mobilité à faible intensité de carbone.

En ce qui concerne l'amélioration de la gestion des ressources naturelles

- Consolider la connexion des écosystèmes fonctionnels, en renforçant les liens transnationaux pour protéger plus efficacement les écosystèmes fragiles et les aires marines protégées ainsi qu'en améliorant les infrastructures de coopération existants sur des divers sujets.
- Améliorer la gestion des écosystèmes naturels en facilitant les approches de cogestion pour des ressources naturelles et en soutenant les autorités publiques à mettre en place un modèle de gouvernance multipartite afin d'assurer la surveillance efficace et durable avec les autres acteurs clés.
- Restaurer des écosystèmes dégradés, notamment les eaux polluées par les déchets plastiques.



Image par Anne Van der Stegen, Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

Priorité 3 : Une meilleure gouvernance en Méditerranée

Les processus de meilleure gouvernance constituent l'épine dorsale pour la capitalisation des résultats d'INTERREG Euro-MED en actions politiques, en coopération et en coordination avec tous les autres programmes et stratégies intervenant dans la zone. Une vision méditerranéenne et des solutions partagées nécessitent la mise en place d'une gouvernance forte.

Cette priorité vise à soutenir la capitalisation des résultats thématiques en établissant les conditions de synergie et de coordination entre les projets des Priorités 1 et 2 et en mettant en œuvre des stratégies d'intégration dans les politiques locales, régionales, nationales et européennes. Elle vise également à soutenir la coordination transnationale entre les autorités ou bien les réseaux régionaux, nationaux et européens et entre les autorités de gestion CTE, les initiatives et les stratégies pour améliorer certaines politiques de la zone Méditerranéenne.

Exemple des types d'actions éligibles dans cette priorité

- Organiser et diffuser l'information parmi les communautés thématiques afin de faciliter la réutilisation des résultats existants générés par les projets Interreg Euro-MED.
- Mettre en place de processus d'examen par les pairs pour consolider les connaissances générées par les projets.
- Conduire des analyses et inspirer des connexions entre projets pour identifier les connaissances pertinentes créées par les projets qui peuvent être exploitées et/ou intégrées et inspirer des synergies entre les projets.
- Animer des communautés d'intérêt autour des missions du programme pour favoriser les conditions de développement de synergies entre les projets et faciliter la production et la mise à jour des connaissances pertinentes.
- Conduire des analyses pour identifier les connaissances et les résultats répliquables et adaptables pertinents pour leur transfert et intégration.
- Identifier les acteurs cibles locaux, régionaux, nationaux et européens pour le transfert et l'intégration des résultats dans les politiques et animer des réseaux pour augmenter la portée des résultats.
- Organiser des formations et partager des expériences pour accroître la capacité des partenaires à valoriser leurs résultats, à les transférer et à les intégrer.
- Mettre en place les conditions pour le transfert et l'intégration des résultats dans les politiques entre les parties prenantes et les institutions donneuses et receveuses.
- Créer et animer des réseaux d'institutions receveuses et augmenter leur capacité à intégrer les résultats dans les politiques.

- Engager activement les parties prenantes dans des réseaux spécifiques pour stimuler la coordination entre les acteurs locaux et régionaux multi-sectoriels et multi-niveaux au sein d'Euro-MED.
- Mettre en place des mécanismes pour identifier et analyser les opportunités de coordination au sein des politiques nationales Euro-MED et en dehors d'Euro-MED (y compris les partenaires non UE de l'Est et du Sud).
- Promouvoir une vision MED.

Budget

Pour la période de 2021-2027, le budget du Programme Interreg EUROMED n'est pas encore définitif. Il devrait être doté **d'environ 293 millions d'euros au total**. Le financement provenant de la Commission Européenne via les fonds Interreg (FEDER et IAP) s'élèverait à **235 millions d'euros**, et celui-ci sera complété par la contribution des Etats participants au Programme, à hauteur d'environ **60 millions d'euros**.

Du fait de sa dimension transnationale, le Programme a vocation à soutenir des projets de grande envergure impliquant l'action de plusieurs états sur une problématique commune.

Cependant, la typologie des projets du programme, à travers ses projets "territoriaux" modulaires simples (études ou expérimentation ou transfert) ou stratégiques (trois modules communs par type de territoire prioritaire) peut cofinancer tous les acteurs, publics ou privés susceptibles d'être intéressés par les priorités et les objectifs spécifiques du Programme.



Image par la Commission Européenne

Calendrier

Le dépôt du Programme pour approbation par la Commission européenne ne peut se faire qu'après l'adoption des actes d'exécution comme le veulent les règlements européens. Ceux-ci sont ont été adoptés le 24 février 2022.

Le premier à projet a ouvert le 24 février 2022 également. Le premier appel concernera la Priorité 3 uniquement. Un appel concernant les Priorités 1 et 2 devrait pouvoir être lancé à l'été 2022.

L'événement de lancement du Programme Interreg Euro-MED a eu lieu le **2 décembre 2021 à Lisbonne et en ligne ([en savoir plus](#))**.